



Naturalisation Francaise

Par MyriamB

Bonjour,

J'ai acheté un appartement avec mon copain (nous ne sommes pas mariés, pas pacse, nous ne vivons pas ensemble, c'est simplement un investissement de 20% qu'il a fait et j'ai fait 80% avec un prêt bancaire).

Je déclare l'appartement comme résidence principale (j'habite dans l'appartement), quels documents dois-je présenter lors de la démarche ?

Merci

Par isernon

bonjour,

que votre résidence principale soit un appartement en indivision avec votre copain n'a pas d'effet sur votre demande de naturalisation française.

voir ce lien :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2213]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2213[ur]

salutations

Par Nihilscio

Bonjour,

Il vous sera demandé, entre autres documents, un [url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14807]justificatif de domicile[url].

Le fait que vous avez investi dans un appartement atteste d'une certaine volonté de continuer à résider en France ce qui devrait être un argument en faveur de votre naturalisation.